

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Hébergement d'Urgence



Avril 2020

Sommaire

INTRODUCTION	3
1 Les hébergements d'urgence généralistes	3
1.1 Les lieux d'hébergement	3
1.2 Le fonctionnement du service et le taux d'occupation	3
1.3 Les éléments statistiques	4
1.3.1 Caractéristiques et situation de personnes hébergées	4
1.3.2 Ressources et situation professionnelle	7
1.3.3 Eléments spécifiques	8
1.3.4 Orientation et motifs de sortie	9
1.4 L'accompagnement	10
1.5 Le travail de transversalité	10
2 Hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales	11
2.1 Eléments généraux	11
2.2 Les statistiques	12
2.2.1 Caractéristiques et situations des personnes hébergées	12
2.2.2 Ressources et situation professionnelles	14
2.2.3 Orientation et motifs de sorties de l'hébergement	15
2.3 L'accompagnement	16
CONCLUSION	16

INTRODUCTION

Assurer à toute personne en détresse, dans l'urgence, un hébergement et une aide à l'insertion, constituent les missions du dispositif d'Hébergement d'Urgence porté par RIPOSTE, via le 115.

Il repose sur les principes fondamentaux que sont l'inconditionnalité de l'accueil et le principe de continuité. Ouvert à toute personne majeure sans abri, quelle que soit son origine et sa régularité de séjour en France, il propose un accompagnement individualisé en vue de solutions plus pérennes d'hébergements et/ou de logements. Il s'adresse aussi bien aux personnes relevant de l'Hébergement d'Urgence généraliste que de l'Hébergement d'Urgence pour les personnes victimes de violences conjugales. Libre d'accès et répondant aux besoins urgents, il permet aux personnes de dormir, se laver, se changer, se nourrir..., et de profiter d'un temps de pause dans leur parcours de vie parfois compliqué.

Dès son accueil, la personne est installée dans un appartement soit en collectif, soit en individuel. Une chambre individuelle est mise à sa disposition. Les lieux communs sont aménagés de manière à favoriser la cohabitation.

Dans les **15 jours** qui suivent son arrivée, la personne est invitée à signer son contrat d'hébergement, déclinant les priorités de son accompagnement individuel. Chaque mois ce contrat fait l'objet d'un point bilan qui détermine les étapes suivantes et ce jusqu'à sa réorientation effective.

1 Les hébergements d'urgence généralistes

1.1 Les lieux d'hébergement

Nous bénéficions de **12 places** en Hébergement d'Urgence généraliste pour personnes seules ou en couple sans enfant. Ce dispositif s'organise autour de deux types de modalités d'accueil: **9** places en hébergement collectif de **3** personnes et **3** places en hébergement individuel réparties ainsi :

- **3** appartements collectifs T4 sur Bagnols-sur-Cèze pour **3** personnes.
- **1** appartement individuel T1 sur Bagnols-sur-Cèze pour personne seule ou en couple.
- **2** appartements individuels T1 sur Pont St Esprit pour personne seule ou en couple.

1.2 Le fonctionnement du service et le taux d'occupation

RIPOSTE accueille, via le 115, toute personne majeure sans abri, seule ou accompagnée d'enfants pour les femmes victimes de violences. Le principe d'inconditionnalité caractérise nos hébergements d'urgence.

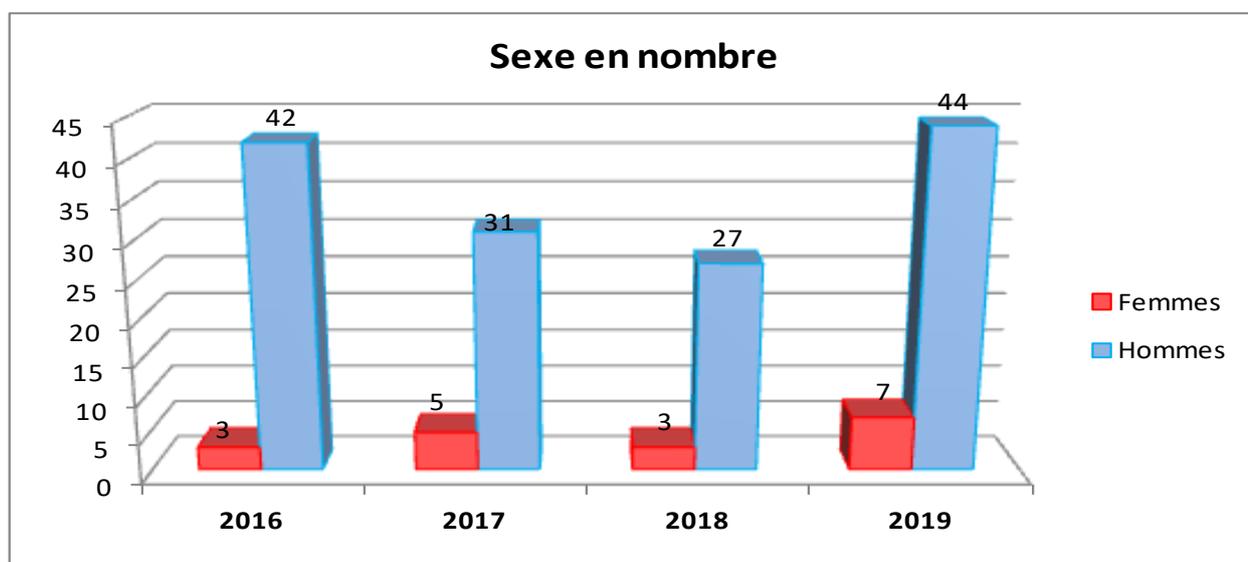
Sur l'année 2019, ce sont **51** personnes qui ont bénéficiées d'un hébergement d'urgence tous dispositifs confondus.

Dès lors qu'une place se libère, l'accueil de la personne orientée par le 115 se fait rapidement. Outre le livret d'accueil, la charte de droits et de liberté de la personne, le règlement intérieur, un kit hygiène et un colis alimentaire est remis à la personne. Accompagnée dans son installation par un agent d'accueil et/ou un travailleur social, la personne peut alors se « poser » et partager des temps de convivialité avec les autres co-hébergés.



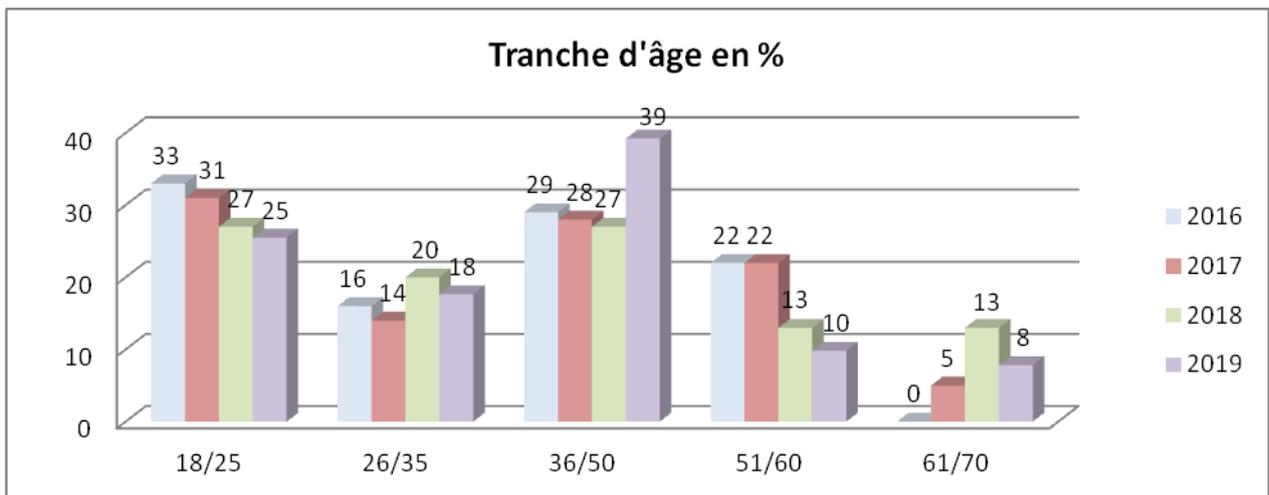
1.3 Les éléments statistiques

1.3.1 Caractéristiques et situation de personnes hébergées



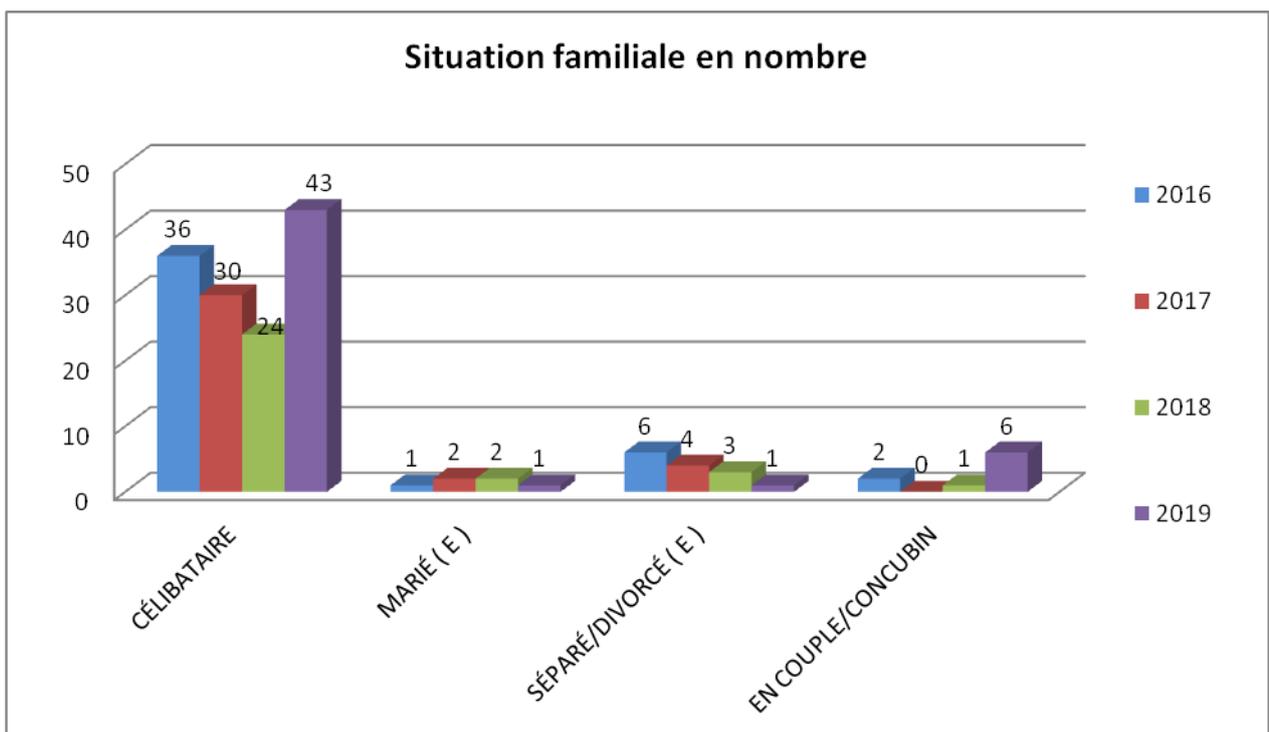
La majorité des personnes hébergées sont des hommes à **86%**, ce qui constitue une constante depuis plusieurs années.

Ce sont souvent des hommes éloignés de l'emploi qui tentent de se réinsérer par le travail saisonnier. Ce type de contrats, moins contraignant dans la durée, (de 2 à 3 mois), permet ainsi une activité salariée plus tenable au vu des problèmes de consommation, des difficultés à créer du lien social, à suivre un cadre et appliquer des directives, souvent vécues comme insupportables.

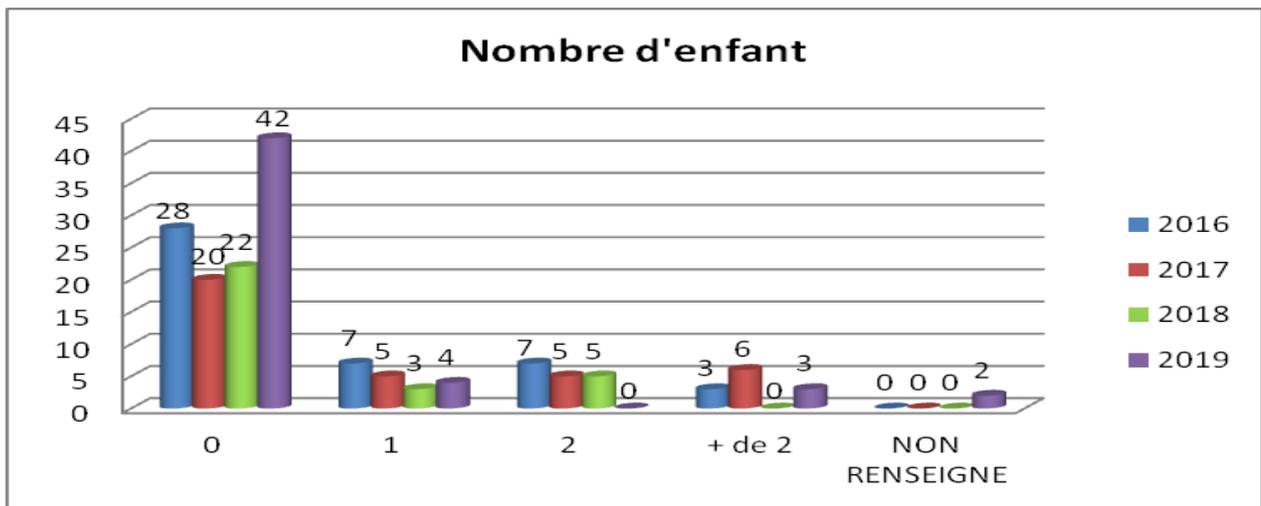


20 personnes hébergées ont entre 36/50 ans, la tranche d'âge la plus marquée en 2019.

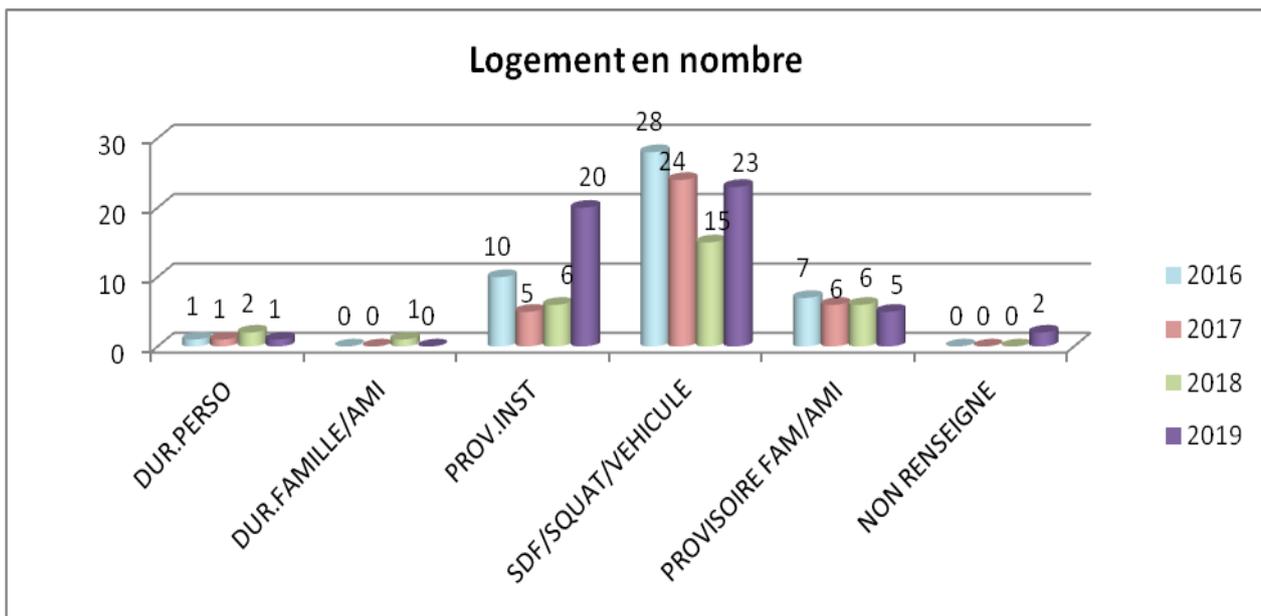
Généralement la tranche d'âge du public qui se situe entre 18/25, se retrouve à la rue suite à une rupture familiale ou à la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance.



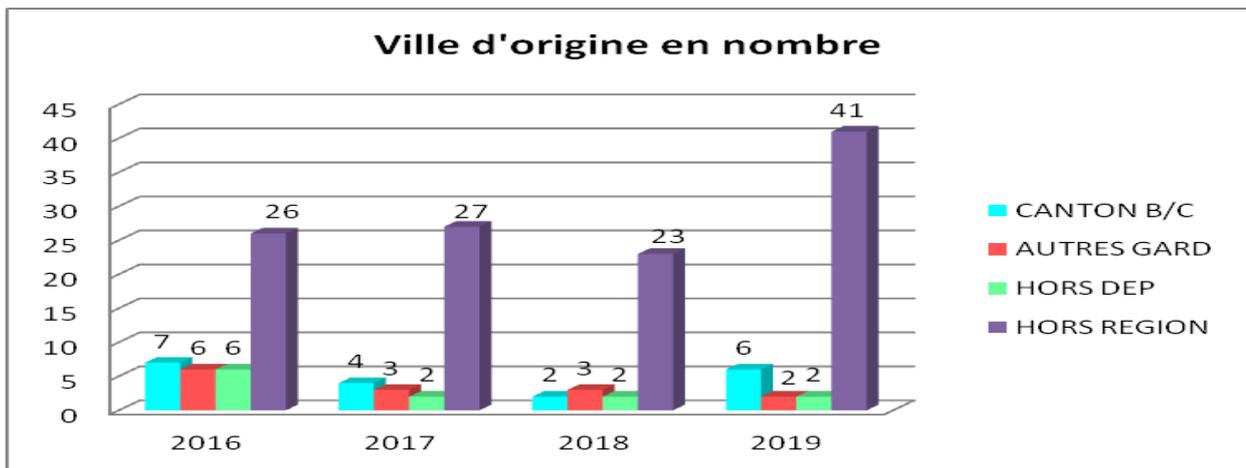
Majoritairement et pour chaque année, la situation familiale est le célibat. **82%** en 2019.



La plupart des hébergés sont sans enfants. Seulement **8%** en ont **un**, souvent des hommes. Très peu maintiennent des contacts physiques. En 2019, seul **un** homme avait des droits de visites pour ses enfants fixés par un juge aux affaires familiales.



A leur entrée en HU, **45%** étaient sans domicile fixe. Le nombre de personnes en hébergement provisoire institutionnel, **36%** en 2019 est en hausse par rapport à l'année précédente.



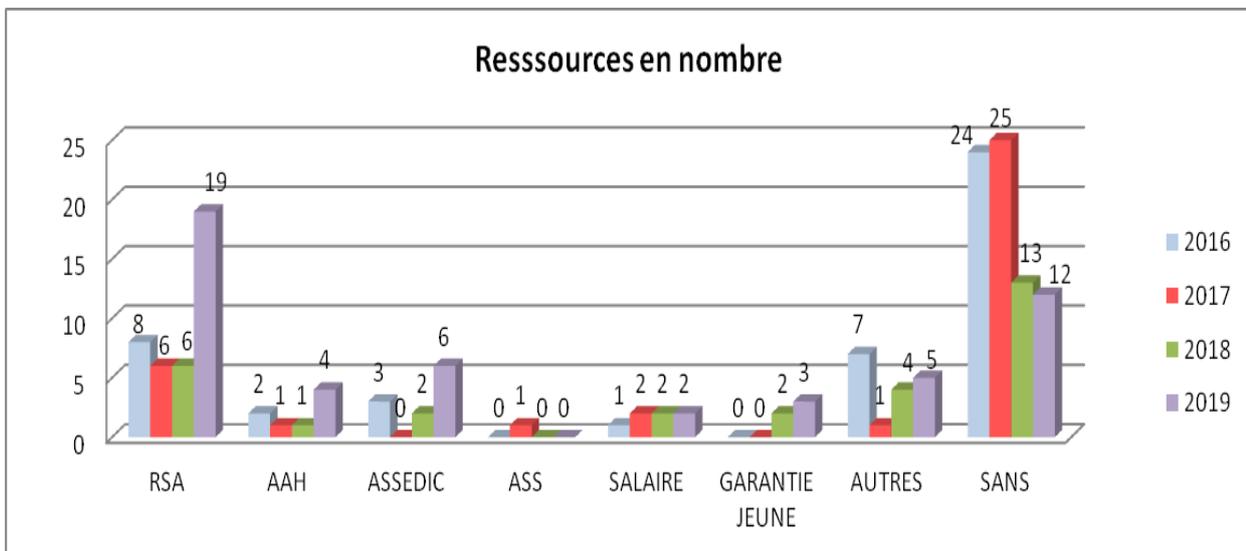
Majoritairement, les hébergés viennent d'une autre région. Seulement **12%** sont du canton de Bagnols-sur-Cèze.

4% d'un autre canton du Gard

Cette donnée peut s'expliquer par l'arrivée de personnes qui viennent pour chercher des emplois saisonniers très développés autour de Bagnols-sur-Cèze. Mais il ne faut pas négliger le « bouche-à-oreille ». RIPOSTE est identifié pour son accueil inconditionnel, et les personnes de passage de l'Espagne vers l'Italie, ont entendu parler des HU par d'autres qui en ont bénéficié.

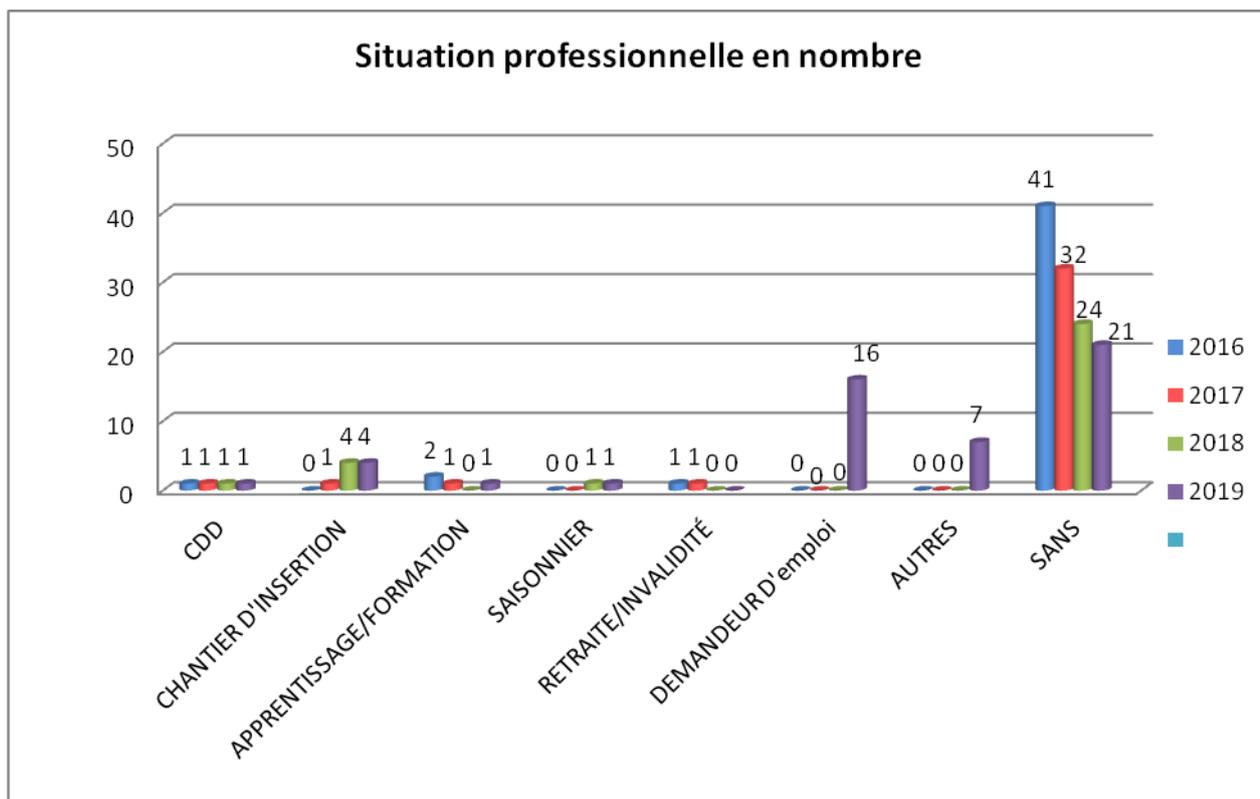
Pour ceux qui ont déjà été hébergés, la mise à l'abri est le dernier recours car vécu comme un retour en arrière.

1.3.2 Ressources et situation professionnelle



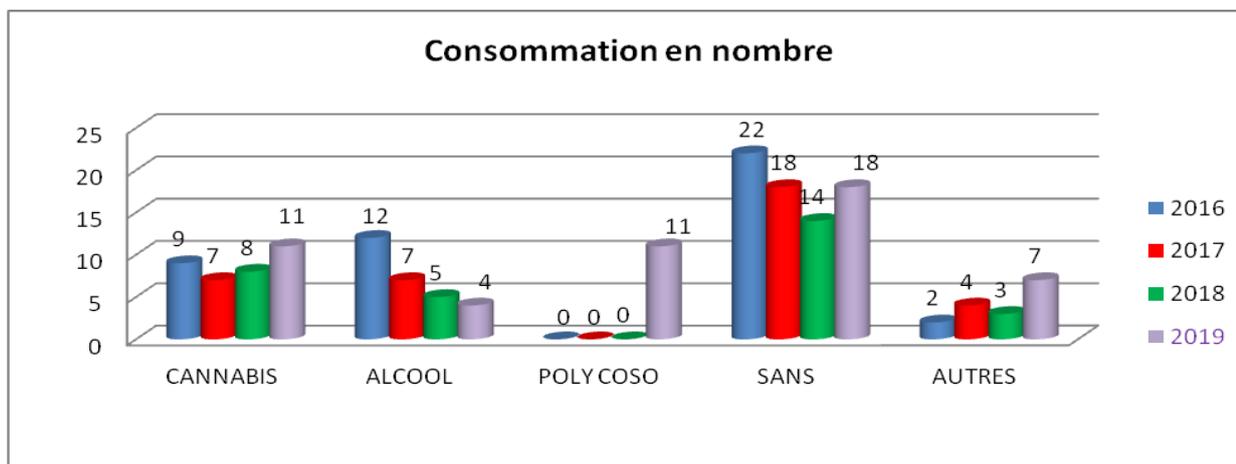
Cette année, **24%** sont sans ressource et **37%** perçoivent le RSA.

Nous constatons une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA. Les chiffres sont à mettre en relation avec la moyenne d'âge représentée par les 36/50 ans. Ceux-là restent sans emploi malgré plusieurs dispositifs tels que les chantiers d'insertion ou les inscriptions en intérim. Ces personnes travaillant pour beaucoup en tant que saisonniers ne réussissent pas à cumuler suffisamment de mois de travail pour bénéficier d'indemnités ASSEDIC avec le nouveau dispositif de 6 mois travaillés.



Le travail d'accompagnement social permet à un plus grand nombre de procéder à leur inscription à Pôle Emploi afin de favoriser l'accès à divers droits.

1.3.3 Eléments spécifiques



En général, le public HU ne consomme pas de produits psychoactifs. Pour d'autres, la consommation de cannabis reste à un taux **moyen** ces 4 dernières années de **22%** (20% en 2016 - 19% en 2017 - 26% en 2018 et 22% en 2019).

La consommation d'alcool a nettement chuté ces dernières années moins **19%** de 2016 à 2019, et on voit apparaître de plus en plus de poly-consommation ou des cumuls de produits. Il en va de même pour le nombre de personnes avec un traitement et un suivi psychiatrique.

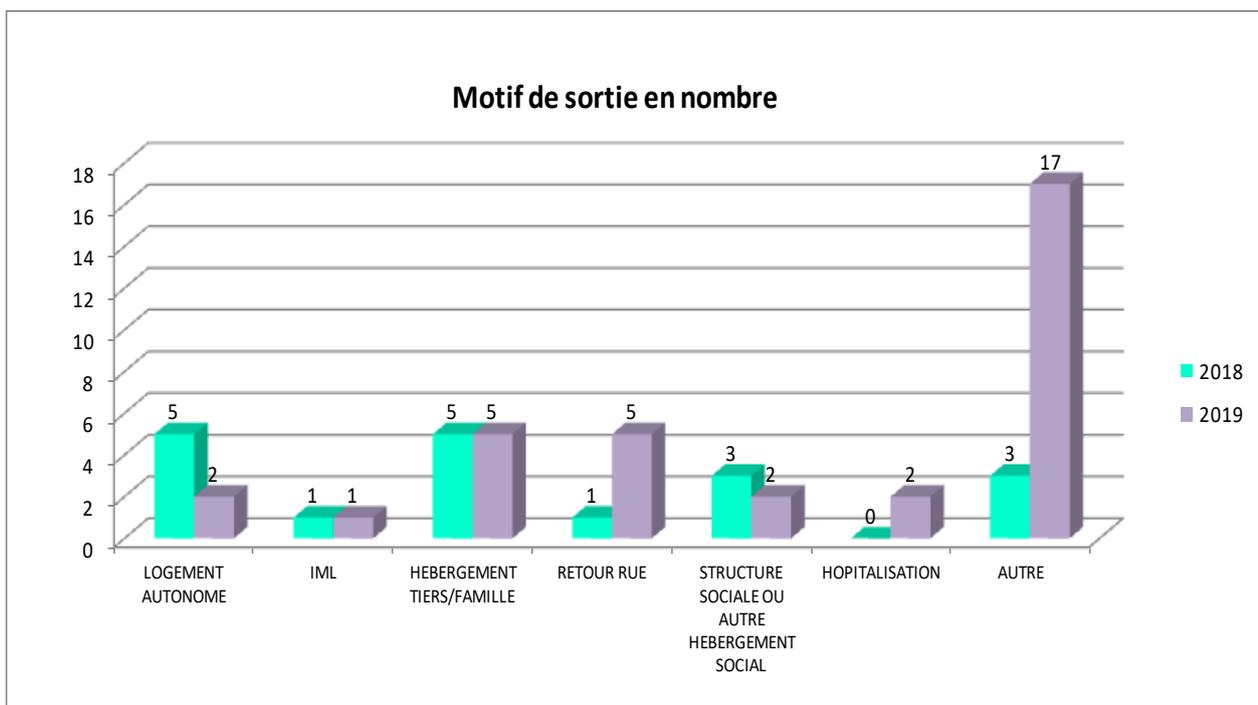
Le dispositif d'Hébergement d'Urgence de RIPOSTE accepte toute personne orientée par le 115 avec chats ou chiens. Cependant, un nombre maximal de **2** animaux par hébergement est fixé.

L'acceptation des animaux peut être source de conflit entre les co-hébergés. Lorsque c'est le cas nous essayons de trouver une solution avec les personnes hébergées suffisamment satisfaisante pour que chacun puisse continuer à bénéficier de l'hébergement.

1.3.4 Orientation et motifs de sortie

Les demandes d'Hébergement d'Urgence sont gérées par le 115, unique opérateur sur le Gard. La personne peut appeler directement le 115, mais les professionnels sociaux, médico-sociaux, ou encore des citoyens sont à même de signaler la situation de vulnérabilité d'une personne sans abri.

Dès l'entrée dans le dispositif HU, une évaluation de chaque situation est faite par un travailleur social avec une proposition d'orientation dans le mois qui suit l'admission.



4% des hébergés sortent de l'HU pour un logement autonome. **10%** pour un hébergement chez leur famille ou ami et **10%** retournent dans la rue.

Durée de l'hébergement des personnes sorties :

2 personnes sont restées plus de **3 ans**

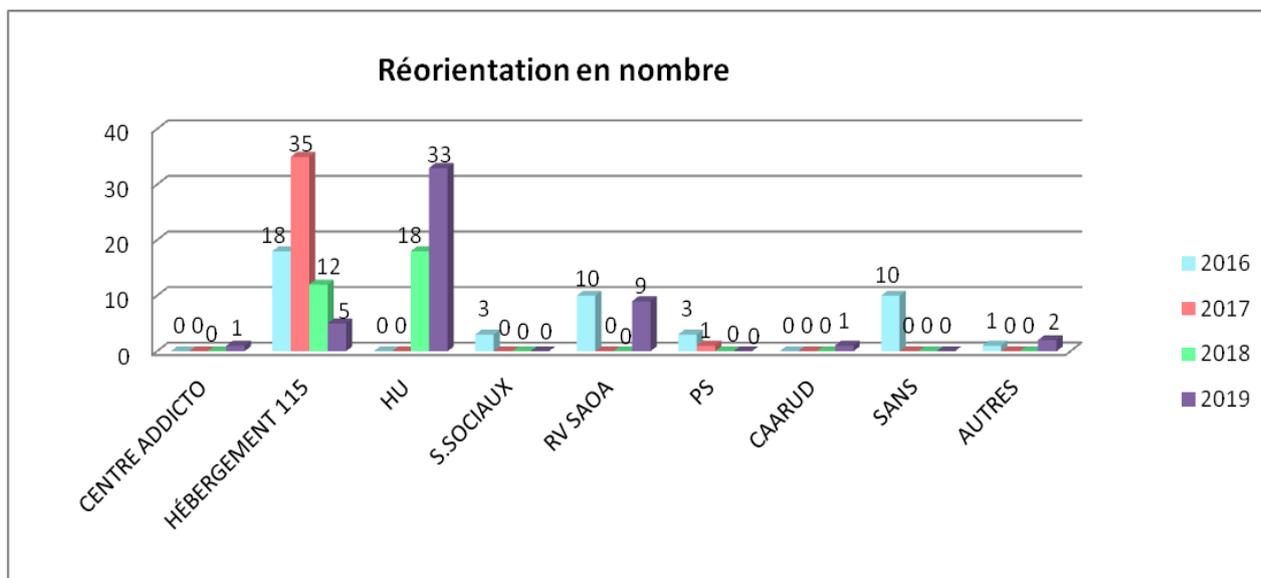
1 est restée **1 an**

2 sont restées **11 mois**

1 est restée **7 mois**

18 ont occupé l'HU entre **1 et 6 mois**

10 ne sont restées que **quelques jours**.



Réorientation CHRS = **65%** Hébergement 115 = **10%** RV SAOA **18%**

1.4 L'accompagnement

L'accompagnement de la personne est pensé dans sa globalité. Il consiste dans un premier temps à permettre à la personne de se poser, se reposer, et trouver un lieu protecteur.

A partir du moment où la personne est posée dans son hébergement, le travail d'accompagnement est initié. L'équipe veille à ce que la personne soit au centre du dispositif et qu'elle puisse être actrice de son projet en tenant compte autant de ses capacités que de ses limites. Les personnes peuvent être accompagnées autant sur des projets de soins, d'insertion, de logement que d'ouverture de droits.

Un état des lieux est établi lors de l'entrée dans l'hébergement, il sera repris lors du départ de la personne.

Une chambre individuelle est mise à la disposition de la personne, les sanitaires, cuisine et pièce à vivre sont en collectif.

Afin de permettre une bonne entente entre les co-hébergés, des repas sont organisés sur les Hébergements d'Urgence. Gérés et confectionnés par les résidents eux-mêmes, ou avec l'aide des travailleurs sociaux, les repas sont généralement des moments conviviaux permettant le partage et la rencontre avec l'autre. Outil complémentaire à l'accompagnement social, il est aussi vecteur de valorisation de soi pour la personne hébergée qui reçoit. Pour l'équipe, il permet aussi de vérifier l'autonomie de la personne et ses capacités (gestion du budget, des courses, de l'organisation, etc.).

1.5 Le travail de transversalité

L'Association RIPOSTE investit plusieurs champs d'actions et auprès d'un public très varié. Bénéficiant de plusieurs lieux « ressources » répartis en différents « pôles », le travail de transversalité est très régulièrement mené par les équipes.

Les professionnels constatent aussi, que les personnes accueillies et accompagnées dans le service sont souvent atteintes de fragilités psychiques, voire de pathologies psychiatriques. Elles ont aussi pour certaines d'entre elles des conduites addictives freinant leur insertion et leur savoir habiter avec d'autres personnes. Cette dimension, relevant du soin, fait écho au projet social de RIPOSTE dont l'accès aux soins est un des axes majeur de son projet global.

Aussi, l'accompagnement donne lieu à la réflexion croisée avec les autres services de RIPOSTE, dans le cadre :

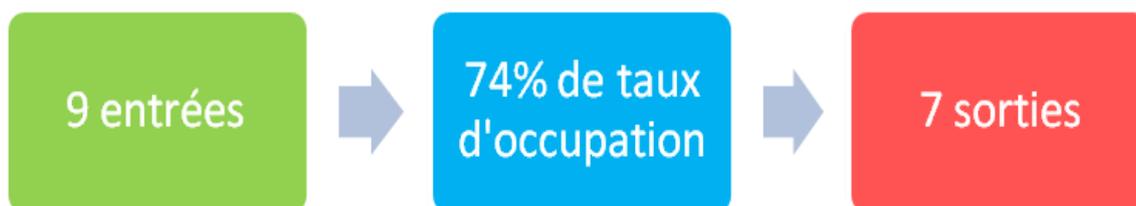
- de réunions interservices,
- de réunions de synthèses cliniques regroupant les professionnels, des partenaires et des médecins,
- de l'Analyse des Pratiques Professionnelles remis en route sur le second semestre 2018.

Ces différents lieux permettent de penser la coordination thérapeutique et lien avec l'accompagnement social proposé.

2 Hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales

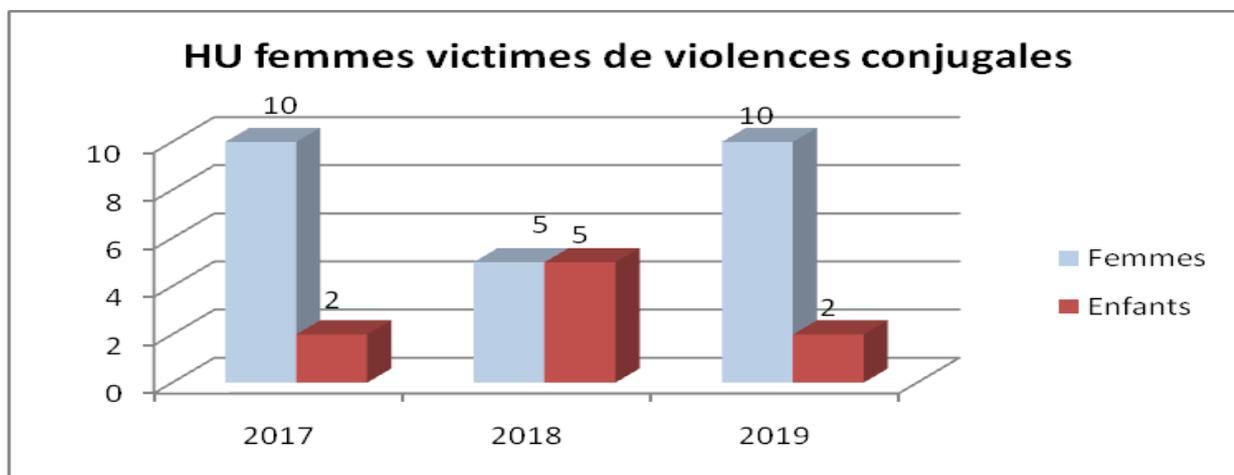
2.1 Eléments généraux

RIPOSTE gère 2 appartements dédiés à l'accueil de femmes victimes de violence. Elles sont accueillies sur **1 appartement collectif** pouvant accueillir **3 personnes** et **1 studio** pouvant **accueillir 1 personne** seule ou avec enfant(s). Les principes et conditions d'accueil sont les mêmes que pour tout hébergement d'urgence : les personnes nous sont orientées par le 115 et bénéficient des mêmes services en termes d'accompagnement social. En revanche, dans le cadre du Point Ecoute Santé, un accompagnement spécifique par la psychologue peut être apporté aux personnes hébergées.



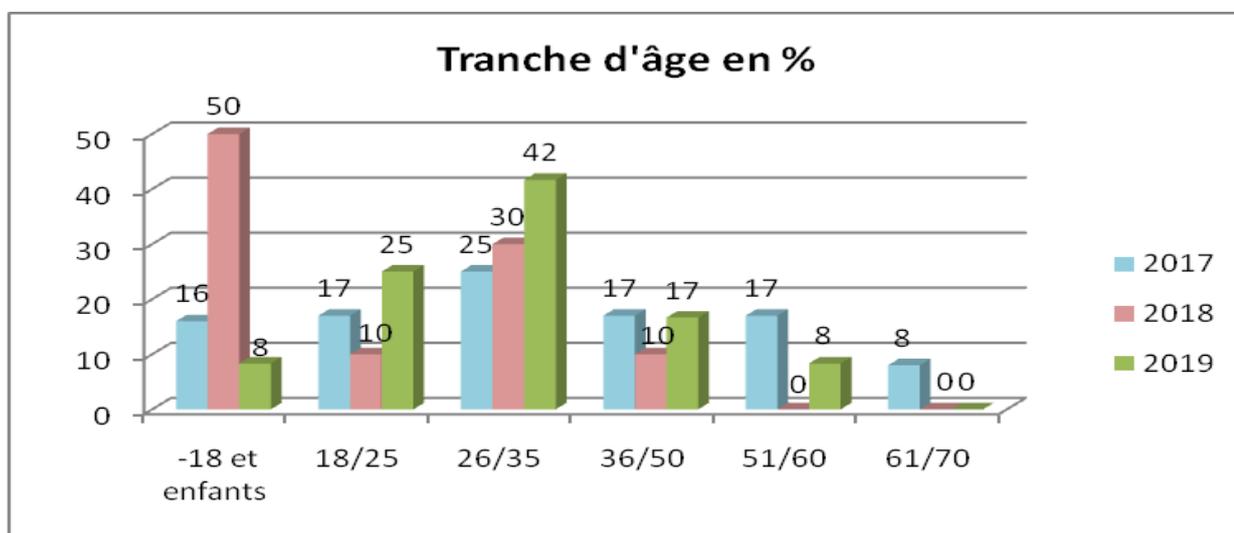
2.2 Les statistiques

2.2.1 Caractéristiques et situations des personnes hébergées



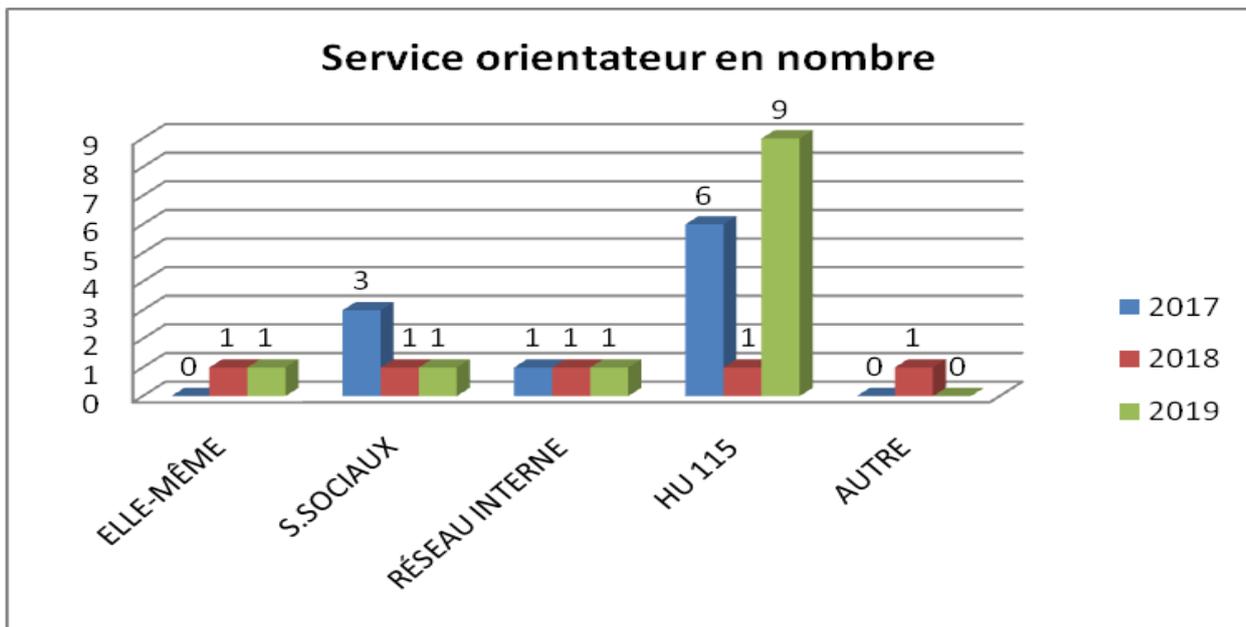
En 2019, **12** personnes ont été hébergées en urgence, **10** femmes et **2** enfants. A leur arrivée, elles sont accompagnées sur le logement par un travailleur social ou un agent d'accueil. Un colis alimentaire et de produits d'hygiène de première nécessité leur est remis. Un rendez-vous pour le lendemain ou au plus tard dans les 2 jours qui suivent leur arrivée leur est proposé afin de leur expliquer le fonctionnement de l'hébergement, et leur remettre tous les documents relatifs à leur hébergement (livret d'accueil, charte de droits des personnes, règlement de fonctionnement...).

Cet entretien a également pour objectif de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de leur situation, afin de préparer au mieux leur contrat d'accompagnement qui sera établi dans les 15 jours suivants.



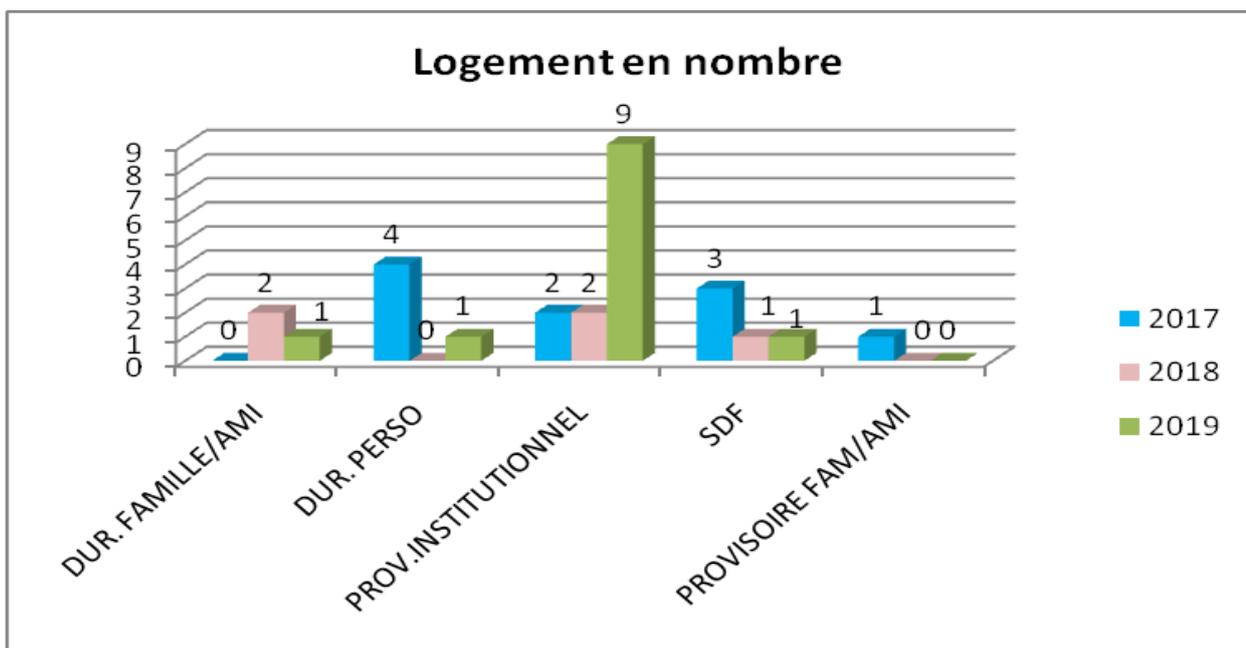
Les 2 enfants ont moins de 18 ans. La majorité des femmes victimes de violence ont entre 26 et 35 ans. **3 femmes** ont entre 18 et 25 ans.

Concernant les femmes avec enfant(s), une rapide évaluation sur la relation parent/enfant est faite sur l'hébergement. Un point est fait sur la scolarité de l'enfant s'il est en âge d'aller à l'école pour entreprendre rapidement les démarches pour une re-scolarisation. Mais il est également primordial d'évaluer quelles sont les répercussions des violences sur lui afin de proposer un entretien ou un accompagnement psychologique.



Sur les **10** femmes hébergées **90%** ont été orientées par le 115.

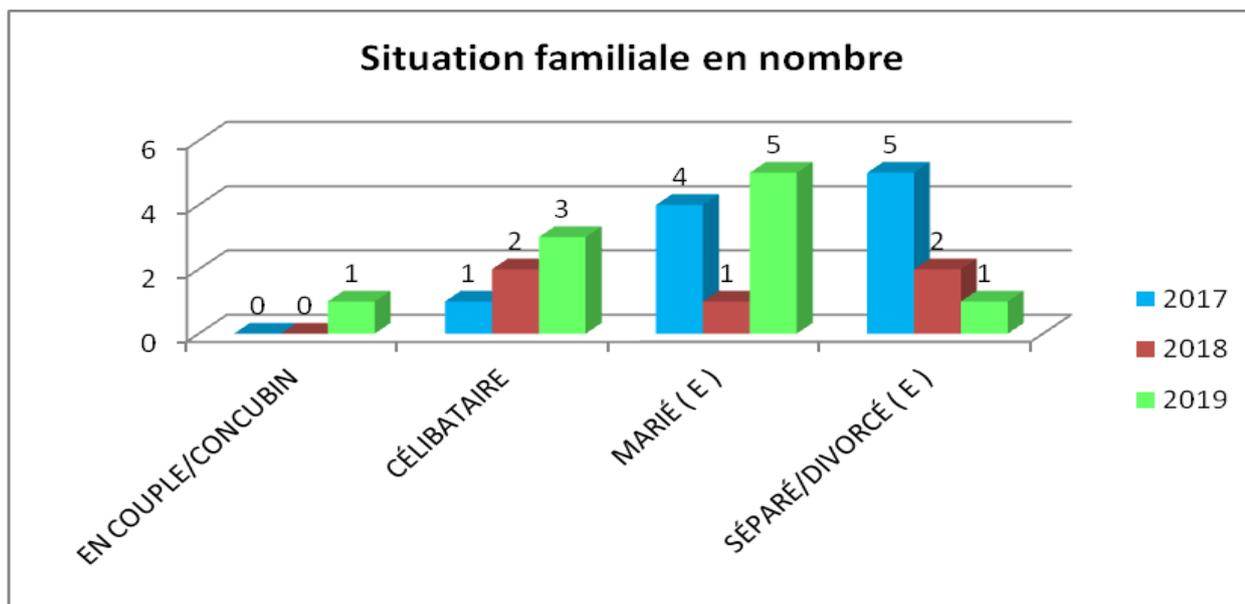
Pour celles qui sont arrivées par un autre dispositif que le 115, soit elles étaient déjà connues de RIPOSTE, soit elles venaient orientées par un service partenaire. Quoiqu'il en soit, le 115 est toujours informé.



Avant d'être hébergées, les femmes victimes de violence vivaient à **90%** dans un logement provisoire institutionnel.

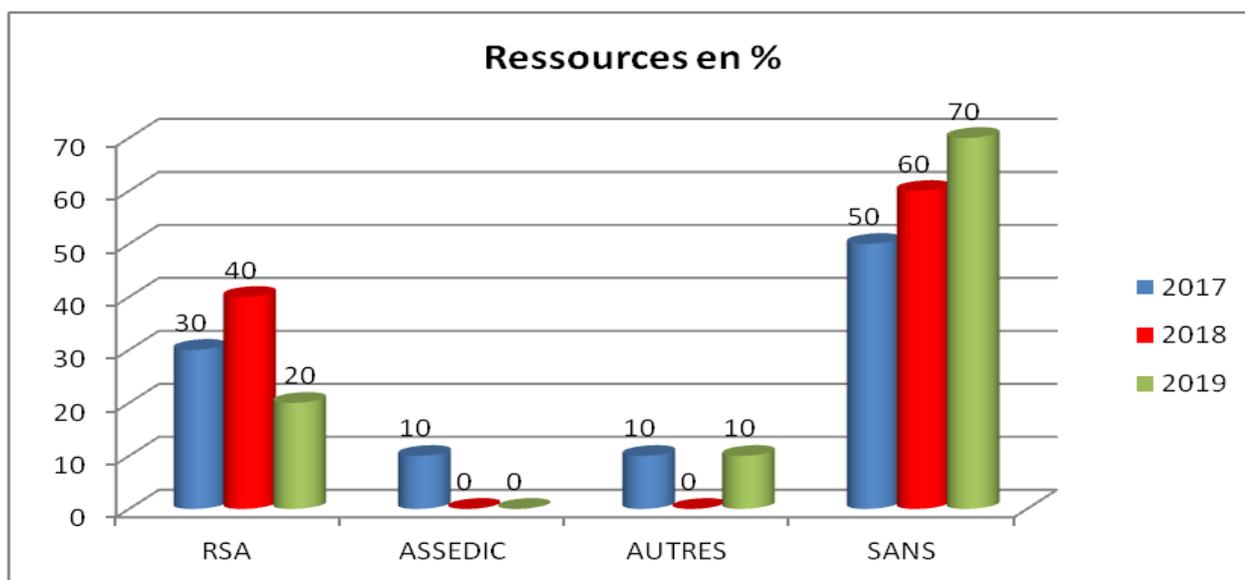
40% des **10** femmes vivaient dans un logement durable personnel.

Très souvent, les femmes victimes de violence ont bénéficié d'un hébergement en hôtel avant d'être réorientées vers un hébergement d'urgence, soit sur Nîmes soit sur Alès, ou encore d'un Hébergement d'Urgence par un CCAS.



50% des femmes victimes sont mariées. **30%** célibataires et **10%** vivaient en couple.

2.2.2 Ressources et situation professionnelles



7 personnes hébergées sur les **10 adultes** sont sans ressource. **2** seulement perçoivent le RSA.

Très souvent, les femmes qui arrivent en hébergement d'urgence quittent le domicile suite à un dépôt de plainte. Elles se trouvent parfois en situation d'isolement au sein du foyer, sans travail, recluses à la maison. Les démarches prioritaires sont de procéder à l'ouverture de leurs droits (CMU, Pôle emploi, Impôts...).

L'objectif, étant de mettre en place les ressources auxquelles elles peuvent prétendre afin de proposer une orientation vers un logement autonome, CHRS ou IML.



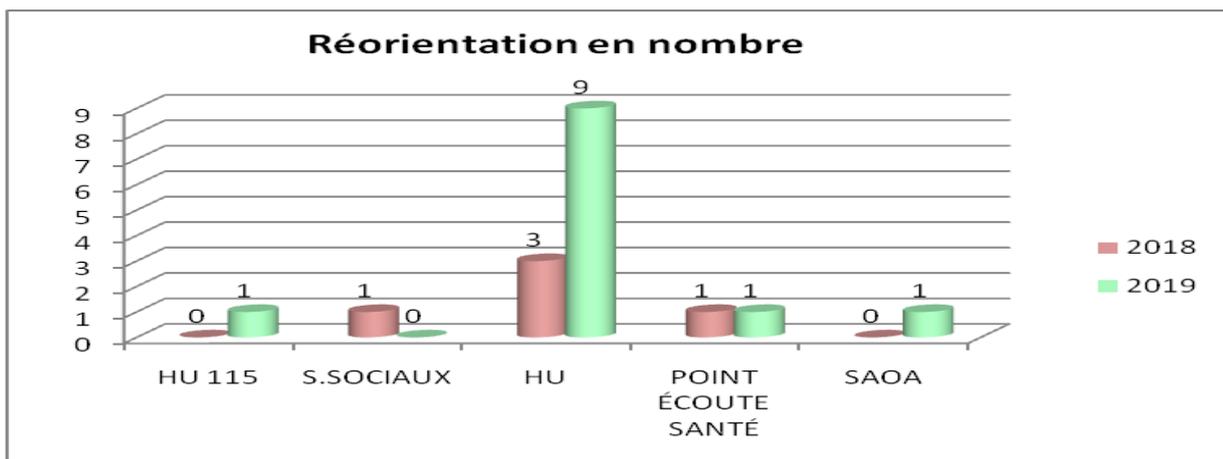
Toutes sont sans activité.

Les femmes victimes de violence sont souvent sans formation, rechercher un emploi est une mission difficile. Les moins de 25 ans peuvent bénéficier de la garantie jeune pendant 1 an et ainsi, prétendre à des formations qui devraient leur permettre une meilleure insertion professionnelle.

2.2.3 Orientation et motifs de sorties de l'hébergement

Sur 7 femmes qui ont quitté l'HU, 1 a retrouvé un logement autonome, 1 autre un hébergement famille ou tiers et 2 femmes sont dans une structure sociale ou hébergement sociale. 1 femme a été hospitalisée. Deux autres femmes sont sorties pour d'autres motifs.

Dès leur entrée en hébergement d'urgence, une orientation via le SIAO est faite. La demande est souvent une orientation en CHRS. Mais le manque de structure bloque la mise en place d'un tel projet. Si elles ne trouvent pas un emploi, elles ne peuvent prétendre à un logement. De ce fait, elles restent sur l'Hébergement d'Urgence plus longtemps que nécessaire.



Durée de l'hébergement pour les 7 femmes sorties de l'HU :

1 est restée **2 ans**

1 est restée **9 mois**

1 autre **5 mois**

1 a occupé l'HU **4 mois** et 2 autres de **4 à 26 jours**.

Sur les **12** personnes (enfants compris) hébergées en HU femmes victime de violence, **75%** ont été orientées en CHRS.

"Réorientation" ne signifie pas forcément que la personne a obtenu une place sur le dispositif demandé. Sur 2019, seule une jeune femme a été effectivement accueillie dans un CHRS. Quant aux autres demandes, elles ne se sont pas concrétisées, mais les jeunes femmes ont pu accéder à un autre hébergement : retour au domicile, dans un hébergement familial ou amical, voire accès à un logement autonome pour l'une d'entre elles, chez un bailleur privé.

2.3 L'accompagnement

De la même manière que pour l'hébergement d'urgence généraliste, une attention particulière est faite à la qualité de l'accueil et de l'entrée dans l'hébergement. Les modalités d'accompagnement et de mobilisation des partenaires dépendront bien évidemment des demandes des personnes accueillies.

Le projet pour 2020 est de redéployer un appartement sur Pont St Esprit, afin d'accueillir dans de meilleures conditions les femmes orientées. En effet, l'appartement mis à notre disposition pour accueillir **3** personnes est constitué de **2** chambres. L'une pourrait accueillir **1** femme et son enfant, mais elle est très petite et peu facile à aménager pour respecter l'intimité de chacun. Aussi, nous disposons d'un logement destiné à l'IML qui va être libéré dans le début de l'année 2020. Il sera réaménagé pour l'accueil d'une femme avec **1** enfant.

L'articulation avec le Point Ecoute Santé et la psychologue sera privilégié.

CONCLUSION

L'année 2018 avait fait apparaître la nécessité de revisiter le projet de service sur le dispositif des hébergements d'urgence et FVV. Ce travail, de mise à plat des pratiques et de l'organisation, initié en début d'année, n'a pu être mené à bien au vu des mouvements de personnel tant dans l'équipe de direction que dans l'équipe éducative. Le retour du directeur s'est fait progressivement, des agents d'accueils n'ont pas renouvelé leur contrat PEC, des arrêts maladie de plusieurs membres de l'équipe, dont un de longue durée, ont occasionnés des remplacements. Malgré l'enthousiasme et l'investissement des nouveaux professionnels, il ne nous a pas été possible, dans ce contexte de poursuivre la réflexion et la réactualisation du projet de service.

Ce sera l'un des axes prioritaire de l'année 2020, avec la perspective d'augmenter la capacité d'accueil des hébergements d'urgence généralistes et FVV de **3 places chacun**, pour lesquels l'autorisation de la DDCS est attendue.

Le désir de stabiliser les professionnels dans leur poste est devenu une priorité aujourd'hui et la volonté de pérenniser les postes sera également un axe privilégié en 2020.

Il nous faudra aussi consacrer du temps et de l'argent dans la réhabilitation des logements mis à la disposition de l'urgence qui vieillissent d'autant plus vite et mal que les personnes que nous accueillons ont perdu les réflexes de vie en appartement. Cet aspect constitue une part énorme du travail d'accompagnement global des personnes orientées, aussi nous réfléchissons à un réaménagement d'une partie du temps plein du poste de maîtresse de maison dévolu à la pension de famille afin d'utiliser au mieux les compétences de ce poste auprès des personnes hébergées.

Ce sont autant de perspectives pour l'année 2020, portées par l'ensemble des professionnels qui ne manquent pas de ressources et de volonté pour améliorer, toujours, la mise en places des missions qui nous sont confiées, avec, toujours à cœur, le respect des personnes que nous accompagnons.

